

CONDITIONS GENERALES CONTRAT DE RESERVATION

Durée du séjour.

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour. Les locations vont du samedi au samedi.

Contrat de location.

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir aux propriétaires un acompte de 25 % du montant total de la location, avec un minimum d'une semaine pour l'appartement réservé, avec le contrat de réservation dûment complété et signé. En retour les propriétaires feront parvenir au locataire le contrat signé.

Annulation de location

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

1) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis aux propriétaires. Ces derniers pourront exiger le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 24 heures avant la date d'entrée dans les lieux, même en cas de force majeure. Si le client ne se manifeste pas avant 20 heures, à la date prévue dans le contrat, le présent contrat devient nul et les propriétaires peuvent disposer de la location. L'acompte reste acquis aux propriétaires qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

2) Si le séjour est écourté : le prix de la location reste acquis aux propriétaires. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation par les propriétaires.

Les propriétaires reversent au locataire le double des sommes déjà encaissées sauf cas de force majeure, et dans ce cas le chèque d'acompte sera restitué.

Arrivée/Départ

Pour une meilleure organisation, nous recevons les clients à partir de 16 heures. Le client doit avertir les propriétaires un jour avant, en cas d'arrivée tardive ou différée. Départ avant 12 heures.

Le paiement du solde.

Le solde de la location est exigible à partir du jour d'arriver du client.

Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère serein de la location et en faire usage selon la destination des lieux.

Capacité

Le contrat de location est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de personnes excède celle prévu dans le contrat, les propriétaires pourront refuser ces clients supplémentaires.

Les animaux

Les animaux ne sont pas admis

Litiges.

Tout litige relatif à la présente location, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du tribunal dans le ressort duquel se trouve notre société.